

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 795, Alphonse-Desjardins, le jeudi **17 novembre deux mille onze à 19 h 30.**

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président
Mme Janet Jones, Administratrice
M. Michel Turner, Administrateur
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur
M. Mario Fortier, Administrateur
M. Serge Côté, Administrateur
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général

- ORDRE DU JOUR -

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du jeudi 27 octobre 2011
3. Autorisation de vendre des autobus 9210 et 9415
4. Autorisation de procéder au recrutement de 12 chauffeurs(es) d'autobus occasionnel(le)s
5. Autorisation de procéder à un appel d'offres pour la fournitures d'uniformes pour les chauffeurs (es) d'autobus
6. Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un(e) contrôleur(leuse) au service de l'exploitation
7. Modification du règlement d'emprunt numéro 102
8. Modification d'échéance des Règlements d'emprunt numéro 102
9. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques – pour financer l'achat d'autobus à plancher surbaissé
10. Comptes payables
11. Points divers
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

En vertu du Règlement (régie interne), les personnes qui désirent prendre la parole doivent s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1.- Adoption de l'ordre du jour

- RÉOLUTION 2011-175 -

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée Ordinaire du jeudi, 17 novembre 2011 soit adopté en enlevant les points 7, 8, 9 et 10 et en ajoutant à points divers qui devient le point 7 :

7.1.- Adjudication d'un contrat pour le Transport adapté de la clientèle de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière «Ouest» et du quartier Pintendre (Lévis)

7.2.- Autorisation de procéder à l'embauche d'une téléphoniste-réceptionniste en remplacement de Monsieur Samuel Paradis-Nolet

7.3.- Mandat à la Société de transport de Montréal, pour et au nom de la Société de transport de Lévis à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'autobus 40' pieds hybride à plancher surbaissé pour la période 2013 – 2016, avec deux (2) options d'une année chacune, tel qu'autorisé par le Ministère des transports du Québec

Adoptée.-

2. - Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le jeudi 27 octobre 2011

- RÉSOLUTION 2011-176-

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le jeudi 27 octobre 2011 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

3.- Autorisation de vendre les autobus numéro 9210 et 9415.

RÉSOLUTION 2011-177-

CONSIDÉRANT : que les autobus numéro 9210 et 9415 ne rencontrent plus les critères de fiabilité de la Société ;

CONSIDÉRANT : les coûts que nécessiteraient les réparations desdits véhicules;

CONSIDÉRANT : la recommandation du service de l'entretien à la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à la vente des autobus identifiés au numéro 9210 et 9415 considérant que ces véhicules sont maintenant hors d'usage.

Adoptée.-

4.- Autorisation de procéder au recrutement de 12 chauffeurs(es) d'autobus occasionnels (les).

- RÉSOLUTION 2011 -178-

CONSIDÉRANT : les besoins du service de l'exploitation au niveau des opérations ;

CONSIDÉRANT : les motifs de remplacement (retraites, congés sans solde, congés parentaux, vacances et autres) évoqués ou exprimés par le directeur de l'exploitation à la Direction générale ;

CONSIDÉRANT : la pertinence d'avoir une banque de chauffeurs(es) d'autobus aptes à pallier aux imprévus et aux besoins du réseau de la Société de transport de Lévis ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale ;

Il est	proposé par	Monsieur Serge Côté
	appuyé par	Madame Marjorie Guay
	et résolu	unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au recrutement de 12 chauffeurs(es) d'autobus occasionnel(les) pour combler les besoins en personnel au service de l'exploitation.

Adoptée.-

5.- Autorisation de procéder à un appel d'offres pour la fourniture d'uniformes aux chauffeurs (es) d'autobus de la Société de transport de Lévis

- RÉSOLUTION 2011-179-

Il est proposé par	Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par	Madame Nathalie Plante
et résolu	unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres pour l'achat de pièces d'uniformes pour le personnel conducteurs et conductrices d'autobus de la Société de transport de Lévis

Adoptée.-

6.- Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un contrôleur-répartiteur à temps plein sur une base contractuelle au service de l'exploitation

- RÉSOLUTION 2011-180-

CONSIDÉRANT que la Société de transport de Lévis a déployé depuis le 29 août 2011, la seconde phase de son nouveau réseau avec une majoration importante de son service sur le territoire de Lévis ;

CONSIDÉRANT que depuis le 1er juillet 2011, les services de transport collectif et adapté de la Société de transport de Lévis sont offerts sur une période de 365 jours à la population Lévisienne ;

CONSIDÉRANT les besoins du service de l'exploitation afin de mieux contrôler la qualité et la fiabilité du réseau;

CONSIDÉRANT les absences qui ont lieu au cours de l'année en raison des vacances, des congés fériés, de la formation et des autres absences motivés qui nécessitent un remplacement du personnel superviseur-répartiteur ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'exploitation à la Direction générale ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

Que ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche d'une personne au poste de contrôleur-répartiteur (trice) à

temps contrat sur une base contractuelle au service de l'exploitation selon les conditions prévues pour le personnel cadre non-syndiqué.

Adoptée.-

7.- Points divers

7.1.- Adjudication d'un contrat pour le Transport adapté de la clientèle de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière «Ouest» et du quartier Pintendre (Lévis)

- RÉSOLUTION 2011-181-

CONSIDÉRANT la résolution no 2011-163 qui autorise la Direction générale à procéder à des négociations de gré à gré avec l'entreprise Autobus Auger Inc. de Lévis pour le transport de la clientèle à mobilité réduite de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière «Ouest» et du quartier Pintendre (Lévis);

CONSIDÉRANT que le contrat entre la Société de transport de Lévis et l'entreprise Autobus Auger Inc. de Lévis se termine le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT les résultats de la négociation de gré à gré et l'offre déposée par l'entreprise Autobus Auger Inc. de Lévis ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de Monsieur Benoit Blais, coordonnateur au Transport adapté à la Direction générale ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Madame Janet Jones
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE ce Conseil octroi un contrat à l'entreprise Autobus Auger Inc. de Lévis, pour une durée de cinq (5) ans au 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016 au taux de 42,25 \$ de l'heure (taxes en sus) indexé de 2 % par année.

Adoptée.-

7.2.- Autorisation de procéder à l'embauche d'une téléphoniste-réceptionniste en remplacement de Monsieur Samuel Paradis-Nolet

- RÉSOLUTION 2011-182-

CONSIDÉRANT : qu'à la suite du départ au cours du mois de septembre dernier de Monsieur Samuel Paradis-Nolet qui occupait la fonction de téléphoniste-réceptionniste, ce poste est devenu vacant ;

CONSIDÉRANT : qu'au cours de l'été par l'entremise de l'agence Ramstad, Madame Stéphanie Tremblay a été embauchée à titre de contractuelle au service à la clientèle pour assister le personnel dudit service ;

CONSIDÉRANT : qu'au cours des quatre (4) mois de formation et de probation, Madame Tremblay a été en mesure de démontrer son professionnalisme et son excellent sens d'initiative ainsi que son ardeur au travail dans les diverses tâches qui lui ont été attribuées au service à la clientèle;

CONSIDÉRANT : la recommandation de Madame Natasha Messier, responsable du Marketing et du développement des affaires à la Direction générale ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE le Conseil autorise la Direction générale à procéder à l'embauche de Madame Stéphanie Tremblay à titre de téléphoniste-

réceptionniste. Cette dernière sera rémunérée selon la convention collective en vigueur pour cet emploi.

Adoptée.-

7.3- Mandat à la Société de transport de Montréal, pour et au nom de la Société de transport de Lévis à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'autobus 40' pieds hybride à plancher surbaissé pour la période 2013 – 2016, avec deux (2) options d'une année chacune, tel qu'autorisé par le Ministère des transports du Québec

RÉSOLUTION – 2011-183-

ATTENDU QUE les sociétés de transport en commun membres de l'Association du transport urbain du Québec, soit la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL, le RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL, le RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY et la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES (ci-après les «STC»), désirent acquérir des autobus 40' hybride à plancher surbaissé pour la période 2013-2016, avec deux options de renouvellement d'un an chacune;

ATTENDU qu'à cet effet, elles avaient adopté une résolution pour l'acquisition de ces autobus qui devait couvrir la période 2012-2015 et que, conformément à l'article 89 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (L.R.Q., chapitre S-30.01), les STC avaient mandaté la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (CI-APRÈS LA « STM ») pour entreprendre à l'occasion de cet achat unifié, toutes les démarches et procédures nécessaires pour procéder à un appel d'offres conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, afin d'en venir éventuellement à la conclusion d'un contrat avec tout soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères d'évaluation et de pondération prévus aux résolutions des STC;

ATTENDU QUE, le 15 août 2011, le ministre des Transports du Québec a autorisé les STC à procéder par appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'autobus 40' diesel et diesel-électrique (« hybride ») à plancher surbaissé pour la période 2013 à 2016, avec deux (2) années d'option, tout en assujettissant l'admissibilité de cette acquisition aux modalités d'application des programmes d'aide gouvernementale applicables, dont la valeur canadienne ajoutée des autobus qui doit être de 35% minimum;

ATTENDU que ce projet d'acquisition d'autobus 40' hybride à plancher surbaissé est prévu au programme triennal d'immobilisation de la Société de transport de Lévis;

ATTENDU que la Société de transport de Lévis désire modifier la résolution qu'elle a déjà adoptée en regard de l'acquisition d'autobus 40' hybride à plancher surbaissé;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

CONSÉQUEMMENT, IL EST RECOMMANDÉ :

1. que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
2. d'approuver les critères d'évaluation et de pondération suivants :

<p>LE PRIX DES AUTOBUS AVEC AJUSTEMENT DU PRIX :</p> <p>Valeur canadienne ajoutée (VCA) minimum : 35%</p> <p>Ajustement du prix en fonction des 2 marges préférentielles suivantes :</p> <p>a) 0 à 6 %, établie proportionnellement à la VCA supplémentaire obtenue entre 40 et 70 % :</p> <p>b) 4% si toutes les activités d'assemblage final sont effectuées au Canada.</p>	<p>75 points</p>
---	------------------

Prix après ajustement :	
STRUCTURE EN ACIER INOXYDABLE	5 points
AUTRES CRITÈRES D'ÉVALUATION :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Essais Bodycote et Altoona; ▪ Description technique de l'autobus; ▪ Autobus pré-série; ▪ Maîtrise de qualité; ▪ Maîtrise de la documentation; ▪ Formation; ▪ Maîtrise des modifications techniques aux autobus ; ▪ Système de diagnostic et de fiabilité; ▪ Maintenabilité; ▪ Gestion des garanties; ▪ Service après-vente; ▪ Pièces de rechange; ▪ Programme d'entretien préventif des structures; ▪ Poids de l'autobus; ▪ Lunette arrière; ▪ Pare-brise, <p>ou tout autre critère qui serait jugé plus pertinent à évaluer que ceux indiqués dans le présent tableau et qui sera prévu à l'appel d'offres.</p>	20 points
Total :	100 points

3. que ces critères soient évalués par un comité d'évaluation dont les membres seront nommés par la STM;
4. de mandater la STM à entreprendre, pour et au nom de la Société de transport de Lévis et à l'occasion d'un achat unifié qui aura lieu conjointement avec la STM et les autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'autobus 40' hybride à plancher surbaissé pour la période 2013-2016, avec deux (2) options d'une année chacune, tel qu'autorisé par le ministre des Transports du Québec dans sa lettre du 15 août 2011;
5. de mandater la STM, sous réserve de l'autorisation finale du ministre des Transports :

- a) pour accorder le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage [*et sujet à l'approbation préalable d'un règlement d'emprunt s'y rapportant par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*], pour octroyer, pour et au nom de la Société de transport de Lévis, le contrat pour l'acquisition d'autobus 40' hybride à plancher surbaissé pour la période 2013-2016, et ce, en autant que le montant total du contrat pour la [*nom de la société*] ne dépasse pas 2 783 000 \$, incluant les taxes et contingences;
 - b) Pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la STM, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes;
6. De mandater SOCIÉTÉ DE GESTION ET D'ACQUISITION DE VÉHICULES DE TRANSPORT S.E.N.C., « AVT s.e.n.c. » pour la gestion du contrat d'acquisition des autobus 40' hybride à plancher surbaissé;
 7. Que le directeur général, Monsieur Jean-François Carrier ou l'adjoint au directeur général, Monsieur Mario Sirois de la Société de transport de Lévis soit autorisé à faire parvenir une confirmation écrite à la STM avant le 30 novembre de chaque année, quant au nombre exact d'autobus devant être acquis pour l'année suivante;

Que la résolution numéro 2010-058, adopté le 27 avril 2010 dans le cadre d'une assemblée extraordinaire du conseil de la Société de transport de Lévis soit abrogée et remplacée par la présente résolution.

Adoptée.-

8. - Période de questions

9.- Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2011 -184-

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le Président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois